



# COMMUNIQUE AUTONOME

Reims le 27 mars 2019

## RECRUTEMENT LIEUTENANT 2ème CLASSE, Vigilance !

Lors du dialogue social du 30 janvier 2019 et du pré CT du 26 février 2019, nous avons interpellé la Direction sur les futurs recrutements des Lieutenants de 2ème Classe.

Aucune réponse, plutôt une incompréhension à nos questions.

Mais la surprise fut grande quand nous apprenons, par hasard, que le service RH déploie une énergie sans borne pour débaucher des fonctionnaires de la catégorie B et sous-officiers de la BSPP. Le lendemain la publication sur divers réseaux sociaux officialisant leur démarche. Quelle transparence.

Monsieur le Président, vous oubliez nos collègues remplissant les fonctions de Chef de Garde et Chef de Groupe qui eux doivent passer un examen ! Vous oubliez nos collègues qui remplissaient les fonctions et qui ont été remerciés de leur bons services ! Vous oubliez nos collègues désireux d'accéder à ses fonctions avec la nécessité de réussir aux concours ! Vous oubliez les Officiers en poste qui eux ont du réussir leurs concours ! En préférant ce mode de recrutement vous oubliez tout les SPPNO qui doivent attendre pour espérer évoluer !

Une réforme qui met à mal nos collègues et dont la Fédération Autonome des SPP-PATS avait dénoncée et refusée de signer !

Nous, nous faisons preuve de transparence.

Le recrutement de Lieutenant de 2ème classe est défini par un cadre réglementaire avec la présentation des candidatures à la CAP B Nationale qui valide ou pas les nominations.

Pour le recrutement de sous-officiers de la BSPP, le Syndicat Autonome SPP-PATS 16 a gagné son recours contre le SDIS de la Charente. Le 19 mars 2018 au Tribunal Administratif de Poitiers dossier 1602659-3.

**Pour tout manquement à ces principes nous ferons valoir  
nos droits.**

**Construire ensemble, défendre vos droits : L'engagement  
AUTONOME**